



Berne, le 25 juin 2010

Destinataires :

Partis politiques

Associations faïtières des villes, des communes et des régions de montagne

Associations faïtières de l'économie

Autres milieux intéressés

Projet de révision de la loi fédérale encourageant l'innovation, la coopération et le développement du savoir dans le domaine du tourisme (Innotour) : ouverture de la procédure de consultation

Madame, Monsieur,

Le 18 juin 2010, le Conseil fédéral a chargé le DFE de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faïtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faïtières de l'économie d'envergure nationale et les autres milieux concernés.

1. Délai de consultation

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous transmettre votre réponse écrite **d'ici au 1^{er} octobre 2010**.

2. Grandes lignes du projet

La loi fédérale encourageant l'innovation et la coopération dans le domaine du tourisme (Innotour) est entrée en vigueur le 1^{er} février 1998. La validité de la loi étant limitée dans le temps, le Conseil fédéral et le Parlement l'ont prorogée à deux reprises. Vu les bonnes expériences enregistrées au fil de l'exécution, il est maintenant prévu de transformer l'acte en une loi de durée indéterminée.

L'expérience des douze dernières années, dont il est rendu compte dans le rapport ci-joint, a été intégrée dans la révision pour que la loi réponde mieux aux besoins de la destination touristique qu'est la Suisse et des branches liées au tourisme.

Au-delà de l'innovation et de la coopération, le projet propose de promouvoir un nouvel axe, à savoir le développement du savoir dans le domaine du tourisme en Suisse. Le savoir est un facteur de production qui ne cesse de gagner en importance pour la compétitivité des sites touristiques. Dans ce contexte, le projet vise notamment à mieux exploiter les connaissances tirées de l'expérience acquise au niveau des destinations.

Par rapport à la pratique actuelle, le projet Innotour est appelé à opérer davantage au niveau national, tout en se démarquant clairement de la nouvelle politique régionale (NPR). Il prévoit l'introduction d'un nouvel instrument sous la forme de projets modèles locaux et régionaux



qui pourraient présenter un caractère exemplaire pour la branche touristique suisse et avoir un rayonnement national.

Le Conseil fédéral propose de débloquer 5 millions de francs par année pour la période allant de 2012 à 2015, soit une enveloppe totale de 20 millions de francs.

3. Problématiques

Nous vous invitons à prendre position sur les questions suivantes :

- Etes-vous d'accord avec le transfert de la priorité d'Innotour au niveau national ? Faut-il soutenir les projets modèles locaux et régionaux qui ont un rayonnement national ?
- Que pensez-vous du nouveau soutien proposé pour les projets de développement et de diffusion du savoir ?
- Adhérez-vous à l'interprétation plus restrictive du « caractère interentreprises » ?

4. Documents

Nous vous soumettons ci-joint pour avis le projet de révision de la loi fédérale encourageant l'innovation, la coopération et le développement du savoir dans le domaine du tourisme (Innotour) et son rapport explicatif. Des exemplaires supplémentaires du dossier mis en consultation peuvent être obtenus à l'adresse suivante : www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html.

Nous vous saurions gré de nous faire parvenir votre avis écrit par courrier postal ou électronique. Destinataire: SECO/DSTO, Effingerstrasse 27, 3003 Berne ou richard.kaempf@seco.admin.ch.

Nous vous remercions d'avance de votre précieuse collaboration.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Doris Leuthard
Présidente de la Confédération

Annexes :

- Projet mis en consultation et rapport explicatif (d, f, i)
- Liste des participants à la procédure de consultation (d, f, i)